

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 24 JUIN 2026

CONVOCATION DU 18 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre juin à vingt heures le Conseil Municipal de la Commune de La HAYE-PESNEL, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur NAVARRET Alain, Maire.

Présents : Alain NAVARRET, Maire, Hélène LEVILLAIN, Philippe SAVARY, Maryline RUBÉ-BRUSCHI, adjoints, Florent RIVIÈRE, Gaëtan ANNE, Véronique GENTINA, Sylvie AUVRAY, Séverine TEJEDOR, Cécile KLEIN, Baptiste COUENNE DIT BOUVERIE, Baptiste COUTEAU et Nicolas PICHON, conseillers.

Absents : Jonathan KREMER (Pouvoir à Hélène LEVILLAIN), Laura PAYET (pouvoir à Nicolas PICHON).

Pouvoirs : 2

Nombre de membres titulaires : 15 - **Nombre de membres présents** : 13 - **Suffrages exprimés** : 15

Secrétaire de séance : Séverine TEJEDOR

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h05 et demande à l'assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour. Il s'agit de l'attribution d'un logement communal. Les élus présents approuvent cette demande ; le sujet sera traité en fin de réunion.

Le procès-verbal de la séance du 27 mai 2026 est adopté à **l'unanimité (14 voix pour) sans observations**.

Délibération n° 2026-0601 : Désignation des représentants de la commune de La Haye Pesnel pour siéger à la CLECT de Granville Terre et Mer.

Monsieur le Maire présente le rapport n°1 et précise que le montant de la CLECT à la particularité d'être figé dans le temps.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Monsieur le Maire soumet le rapport n°1 au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** (14 voix pour), décide de désigner les représentants suivants :

- Représentants titulaires : Alain NAVARRET et Nicolas PICHON
- Représentants suppléants : Philippe SAVARY et Maryline RUBÉ-BRUSCHI

Délibération n°2026-0602 : Délégation du conseil municipal au Maire d'ester en justice.

Monsieur le Maire présente le rapport n°2.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Monsieur le Maire soumet le rapport n°2 au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (14 voix pour), de donner délégation au maire pour intenter, au nom de la commune, les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle devant toutes les juridictions, en première instance, en appel comme en cassation.

Délibération n°2026-0603 : Décisions sur la politique culturelle de la commune.

Monsieur le Maire présente le rapport n°3 et indique que les Assises du Sport et de la Culture, en collaboration avec l'ESCH, s'organiseront à la rentrée prochaine, la période estivale n'étant pas propice à l'organisation d'une instance avec tous les acteurs du sport et de la culture sur le territoire.

Monsieur le Maire salue la vraie volonté des nouveaux élus du territoire de considérer le bassin de vie.

Nicolas PICHON estime que le financement de la culture sur le territoire seulement pas la commune de La Haye Pesnel est un problème. Il précise que la réalité financière est partagée par un grand nombre de communes et de structures et propose de laisser une saison blanche.

Nicolas PICHON demande quel budget sera impacté si la commune décide de recruter un contractuel et suggère de réduire, sur le budget 2027, certaines subventions, pour financer ce poste en partie.

Monsieur le Maire s'interroge sur cette proposition : soit la commune « triche » avec la CLECT (elle ne verse pas ce qu'elle perçoit), soit elle ampute les subventions à l'ESCH et à l'APE, qui sont les deux seules associations bénéficiaires d'une subvention communale.

Monsieur le Maire rappelle que si l'agent n'avait pas muté, elle serait payée.

Cécile KLEIN rejoint l'assemblée à 20h32.

La décision d'un recrutement va dépendre des Assises.

Même sans agent contractuel, Monsieur le Maire propose de maintenir le spectacle vivant. Il craint qu'une saison blanche soit très difficile à dépasser.

Florent RIVIÈRE s'interroge sur l'envie de faire de Maxime si la commune décide de ne pas recruter.

Monsieur le Maire précise ne pas avoir la réponse à cette question. Pour autant, il sait que Maxime est un agent très impliqué, avec une forte notion du service public, et qu'il croit véritablement aux Assises.

Quel budget sera impacté par un recrutement : le chapitre 012.

Véronique GENTINA demande si la commune dispose des 30 000 € nécessaires pour procéder à un recrutement ; Maryline RUBÉ-BRUSCHI répond non.

Gaëtan ANNE souligne que l'impact budgétaire pour l'année 2026 sera amoindri puisque le contractuel arriverait au dernier trimestre.

Véronique GENTINA suggère d'interroger la population de La Haye Pesnel pour connaître son avis sur la culture. Elle rappelle que seulement 20 % des participants sont des habitants de La Haye Pesnel.

Personne ne souhaitant plus s'exprimer, Monsieur le Maire soumet le rapport n°3 au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (15 voix pour) :

- De ne pas recruter, ni sur un emploi permanent de médiateur culturel, ni sur un emploi contractuel ;
- D'organiser les Assises du Sport et de la Culture au dernier trimestre 2026 ;

Monsieur le Maire propose de retravailler avec Maxime sur ce qui pourra être fait ou non et d'en informer l'assemblée lors du prochain conseil municipal.

Information sur l'évolution du dossier pôle de santé.

Monsieur le Maire fait part des informations suivantes :

- Une réunion avec les élus du territoire s'est tenue le 17 juin 2026 ;

- Un portage public est réenvisagé, mais très investissant pour les communes : sur un projet à 2 millions d'€ TTC, les subventions publiques estimées sont de l'ordre du million d'€ ; soit un reste à charge d'environ 40 % du montant HT des travaux.
 - Un portage mixte : pas de subventions
 - Les communes préfèrent un portage public via une structure de type SIVU.
 - Consensus des communes sur le lieu d'implantation qui ne sera pas la station Saint Jacques de La Lucerne d'Outremer (délais trop importants).
 - Monsieur le Maire refuse de sacrifier le square des Vikings.
 - Une solution est repensée soit sur un site en possession de la commune, soit sur un site à acheter
- La proposition sera faite aux professionnels de santé lors de la réunion du 30 juin : s'ils souhaitent investir, un terrain est disponible dès demain.

Nicolas PICHON demande quelles sont les garanties pour la commune, en cas de portage public, que le pôle soit occupé (montant des loyers ...) : aucunes.

Monsieur le Maire indique que les maires voisins n'ont pas souhaité suivre l'avis du conseil départemental et de l'ARS de reporter la rencontre avec les professionnels de santé.

Baptiste COUTEAU demande si les 600 000 € de reste à charge peuvent être financés par les professionnels de santé. Non, puisqu'en cas de portage mixte, le projet ne recevra pas de subventions publiques. Par contre, si les professionnels se regroupent en association, les communes peuvent participer financièrement via le versement d'une subvention.

Délibération n°2026-0604 : Création d'emplois suite aux avancements de grade.

Maryline RUBÉ-BRUSCHI présente le rapport n°4.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Monsieur le Maire soumet le rapport n°4 au vote. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (15 voix pour) :

- De créer, à compter du 1^{er} octobre 2026, les emplois suivants :

- **Filière technique :**

1 emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe
Temps complet 35h/35h

- **Filière médico-sociale :**

Agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles
Temps non complet 28h/35h

La suppression des emplois actuellement occupés sera soumise à délibération ultérieure, après saisine du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Manche.

Les crédits sont prévus au BP primitif 2026 – Chapitre 012.

Délibération n°2026-0605 : Création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet.

Maryline RUBÉ-BRUSCHI présente le rapport n°5.

Florent RIVIÈRE demande si l'emploi sera fléché sur les 3 missions (périscolaire matin, ménage et restauration scolaire). Oui, la fiche de poste sera rédigée en ce sens.

Personne ne souhaitant plus s'exprimer, Monsieur le Maire soumet le rapport n°5 au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (15 voix pour) :

- De créer, à compter du 1^{er} septembre 2026, un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet (35h/35h), en remplacement de deux emplois à temps non complet ;
- La suppression des emplois actuellement occupés sera soumise à délibération ultérieure, après saisine du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Manche.
- La rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire du grade référent ;
- Les crédits sont prévus au BP primitif 2026 – Chapitre 012 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de 2 sujets :

- La responsable du service Restauration scolaire et entretien des bâtiments a fait connaître sa décision de quitter la commune de La Haye Pesnel pour un poste au lycée La Morandière à Granville.

Monsieur le Maire salue l'engagement qu'elle a eu pour la collectivité.

- 2 agents du service technique, sapeurs-pompiers volontaires, dont 1 a démissionné au 1^{er} juin, ont inventé un faux document pour se rendre à un évènement : une procédure disciplinaire est en cours (idem chez les Sapeurs-Pompiers) et un signalement au Procureur a été fait.

Délibération n°2026-0606 : Mise à disposition d'un éducateur sportif de l'association PL AVRANCHES au profit de la commune de La Haye Pesnel - Convention.

Hélène LEVILLAIN présente le rapport n°6.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Monsieur le Maire soumet le rapport n°6 au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (15 voix pour) :

- D'approuver les termes de la convention de mise à disposition jointe en annexe ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Délibération n°2026-0607 : Tarifs des actions jeunesse – été 2026.

Hélène LEVILLAIN présente le rapport n°7.

Monsieur le Maire salue le retour de Thomas SEBERT dans les effectifs de la commune de La Haye Pesnel.

Baptiste COUENNE DIT BOUVERIE demande qui finance ces actions. La commune et les partenaires de l'extrascolaires.

Séverine TEJEDOR demande si ces actions sont proposées sur juillet et août. Seulement en juillet, avec la mise à disposition de Thomas sur le mois.

Personne ne souhaitant plus s'exprimer, Monsieur le Maire soumet le rapport n°7 au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (15 voix pour), de fixer les tarifs des actions jeunesse, pour l'été 2026, comme suit :

- Repas : 3 €
- Sortie de type 1 (piscine, place, cinéma, mini-golf ...) : 5 €
- Sortie de type 2 (accrobranche, escalade, canoé ...) : 8 €

Monsieur le Maire fait état des relevés de températures dans les locaux scolaires et périscolaires et rappelle la vraie urgence à végétaliser les cours d'école.

Une visite de 2 sites récemment réaménagés va être organisée.

Les cours actuelles sont indignes et dangereuses pour les enfants. Il faudra avoir une réflexion sur les cours, mais aussi sur les bâtiments (mise en place de climatiseurs ?).

Monsieur le Maire indique que la commune pourra flécher une partie de son prochain CPS (Contrat de Pôle de Services) vers le SIVU des écoles pour végétaliser les cours.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des portes ouvertes de la chaufferie bois organisées par le SDEM 50 le mercredi 1^{er} juillet 2026 de 17h à 20h.

Nicolas PICHON propose de mettre en place un plan canicule.

Florent RIVIÈRE soulève que l'inquiétude des parents est de pouvoir aller travailler, et donc de pouvoir organiser un accueil.

Hélène LEVILLAIN fait le compte-rendu du conseil d'école du 18 juin.

Monsieur le Maire relaie l'invitation à la kermesse de l'école Saint Michel le vendredi 27 juin.

Délibération n°2026-0608 : Attribution du logement 22 cité des Bruyères à La Haye Pesnel.

Monsieur le Maire présente le rapport n°8.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Monsieur le Maire soumet le rapport n°6 au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** (15 voix pour) :

- D'attribuer le logement situé au 22 cité des Bruyères – 50320 LA HAYE PESNEL à Monsieur HAULÉ Gérard à partir du 15 juin 2026.
- De fixer le montant du loyer à 400 €/mois.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Questions diverses.

- Hélène LEVILLAIN informe l'assemblée qu'un registre des personnes vulnérables est ouvert en mairie.

Calendrier :

- Portes ouvertes – RCU : mercredi 1^{er} juillet de 17h à 20h
- Prochain conseil municipal : **lundi 27 juillet** à 20h00

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h50.